
Annexes

Contribution du groupe d'experts européens : Un point de vue européen

Les soussignés ont été invités en leur nom personnel à participer aux délibérations du groupe présidé par Michel Camdessus. Dans cette contribution annexe au rapport, ils souhaitent mettre en relief ce qui, d'un point de vue extérieur d'Européens, leur semble particulièrement important. Cet œil extérieur n'est nullement indifférent, tant il importe aux partenaires de la France dans le concert européen que celle-ci y joue pleinement sa partition, tout particulièrement au plan de la croissance.

Pourquoi s'inquiéter des performances de la croissance française ?

Nous partageons le sentiment d'inquiétude qu'exprime le diagnostic du rapport. Il doit aiguillonner une réaction vigoureuse de la part de tous les acteurs français et en même temps inspirer le courage de cette réaction.

Au cours des vingt-cinq dernières années, la France a maintenu son niveau de vie relatif grâce à une progression soutenue des gains de productivité, en partie fondée sur un mouvement de rattrapage. Ce dernier est probablement aujourd'hui arrivé à son terme, comme le suggère la faiblesse de la productivité globale des facteurs de ces dernières années. La progression soutenue de la productivité a accompagné une tendance, encore plus lourde que dans les autres pays européens, à une utilisation toujours plus faible des ressources humaines. Le taux d'emploi est demeuré bas et la forte baisse de la durée du travail n'y a rien changé, attestation éloquentes d'un mauvais fonctionnement, fortement inégalitaire du marché du travail. Celui-ci octroie une prime aux hommes plutôt qu'aux femmes, aux salariés qualifiés plutôt que non qualifiés, aux personnes disposant d'une expérience reconnue plutôt qu'aux jeunes ou aux salariés âgés, à ceux qui sont dedans plutôt qu'à ceux qui sont dehors.

Une analyse plus fine des performances relatives de la croissance française, comparée à celle de l'Euro groupe, permet d'affiner ce diagnostic. Au cours des six dernières années, la croissance de l'économie française a été plus élevée que celle de la zone euro (de 0,4 point par an en moyenne). Le jugement positif sur la bonne performance relative de l'économie française doit toutefois être tempéré : la performance absolue a été relativement décevante ; l'écart de productivité horaire par rapport aux États-Unis est préoccupant ; surtout l'écart de croissance avec la zone euro traduit l'influence de facteurs temporaires et de politiques spécifiques aux conséquences négatives à moyen terme.

Cet écart de croissance s'explique notamment par l'existence d'un retard de demande initial plus important en France, après une reprise timide de l'activité suivant la récession du début des années 90. Elle a également été favorisée par la mise en œuvre d'une politique budgétaire plus accommodante, y compris au cours de la phase haute du cycle, ce qui a conduit à une détérioration marquée depuis quatre ans de la position structurelle des finances publiques. La performance cyclique de l'économie française a enfin probablement également bénéficié des effets de court terme de la politique de réduction du temps de travail mise en œuvre au début des années 2000. Celle-ci, en contribuant à accélérer la résorption du chômage keynésien, et en relançant le dialogue social autour de l'idée d'une modernisation négociée, a contribué au dynamisme de l'activité. Mais ceci s'est fait au prix d'un coût élevé en termes de finances publiques et d'une perte de capacités de production, notamment dans les PME.

Au cours des années à venir, il faudra gérer les conséquences des politiques passées. Ainsi, un assainissement des finances publiques devra être accompli, sous peine de voir la dette publique continuer de progresser rapidement. Compte tenu de son niveau actuel – autour de 65 % du PIB – et de la dynamique passée – triplement en vingt ans – cela nous semble prioritaire.

Cet héritage devra être assumé alors même qu'un choc démographique majeur se profile. Comme le rapport le souligne, la population en âge de travailler va commencer à décliner en France avant la fin de la décennie actuelle, avec des conséquences évidentes sur la croissance potentielle. Simultanément, le nombre de personnes âgées va se mettre à progresser plus rapidement, générant des pressions accrues sur la dépense publique. Les réformes entreprises ces dernières années, spécialement en matière de retraites et de santé atténueront les effets de ce choc, mais ne résorberont pas définitivement les déséquilibres structurels qui appellent à la fois un relèvement substantiel du taux d'emploi, une amélioration de sa qualité et un sursaut d'innovation. Sur ce dernier point, nous pourrions être plus insistants encore que le rapport lui-même : la France est désormais proche de la « frontière technologique » et les innovations empruntées à l'extérieur de ses frontières ne suffiront plus à la tirer vers l'avant.

Efficacité économique et justice sociale

Nous partageons la profondeur du diagnostic formulé par le rapport et la vision des changements structurels qui inspire ses propositions. Mais si telle est la perspective envisagée, alors les comparaisons européennes suggèrent de ne pas s'en tenir aux seules recommandations de l'analyse économique. Il faut aussi chercher leur harmonie avec les conditions sociales, voire sociétales du changement. Dans un pays comme la France, orienté par son histoire vers les notions de science et de progrès, les modalités du changement et le sens qui lui est donné, sont essentiels.

Surmonter le dilemme protection/ exclusion/compensation

À juste raison, le rapport met l'accent sur les réformes du fonctionnement du marché du travail. Il s'agit bien selon nous, à la lumière des expériences étrangères, d'un point crucial pour rompre les mauvais enchaînements de la croissance française. En France où Alfred Sauvy a formulé le célèbre « Il n'est de richesses que d'hommes » et où la valeur du travail est hautement considérée comme clef d'épanouissement personnel, on ne doit pas s'accommoder d'un fonctionnement malthusien qui enchaîne protection des uns, exclusion des autres et compensations de l'exclusion. La France est en effet l'un des pays européens où la réglementation du marché du travail a les effets les plus contradictoires : suffisamment dense et complexe pour produire probablement des effets dissuasifs à l'embauche ; suffisamment inadaptée pour ne pas assurer aux salariés, notamment les plus vulnérables, une protection efficace de leur parcours professionnel. Il est aujourd'hui bien établi qu'une réglementation excessive dont les conditions d'application incitent les employeurs à la retenue plutôt qu'au dynamisme a des effets pervers sur le marché du travail. C'est pourquoi nous tenons les quelques propositions du rapport sur ce thème comme absolument essentielles, à condition cependant que le dialogue social et les conventions collectives (notamment au niveau des branches et des bassins d'emploi) soient partie intégrante du processus d'évolution.

L'enchaînement protection/exclusion ne concerne pas que les salariés, il touche tout autant l'accès au rôle d'entrepreneur et plus généralement aux professions du secteur des services. Faciliter cet accès et plus généralement promouvoir un emploi de qualité dans le secteur des services est une clef de la compétitivité française : celle-ci ne dépend pas que des performances intrinsèques de son industrie, mais de plus en plus de la performance des services qui concourent à une réponse de qualité aux besoins du marché européen et mondial. Les achats directs et indirects de services pèsent ainsi lourdement, jusqu'à 50 %, sur la valeur de la production finale des entreprises industrielles. C'est donc dans un contexte global d'interdépendance sectorielle que les risques de désindustrialisation doivent être conjurés. La tâche de réforme est importante. Il ne s'agit pas seulement des services financiers. D'autres secteurs – les professions réglementées, les

services en réseau, le commerce de gros et la grande distribution – ont un poids similaire dans la structure des coûts industriels. Les réglementations qui protègent l'organisation de ces professions et leur accès devraient être soumises à évaluation à la lumière des enjeux de l'intérêt général.

Adaptation individuelle et sécurités collectives

En résumé, nous suivons ce qui paraît être un fil conducteur du rapport : le marché du travail français doit être réformé, la balance entre protections et capacités d'adaptation y est inadéquate. Son manque de flexibilité se fait ressentir au-delà de la performance en matière d'emploi *stricto sensu* : les entreprises renoncent à certaines innovations lorsque leurs implications, du point de vue de la mobilité professionnelle ou géographique, causent des difficultés insurmontables.

Mais nous souhaitons aussi insister sur le fait que la recherche d'un meilleur équilibre ne peut se réduire à diminuer les garanties individuelles ou collectives du contrat de travail. S'il est bien une leçon à tirer des expériences européennes les mieux achevées, c'est que le succès des réformes du marché du travail tient à leur cohérence avec les fondements de la cohésion de la société tout entière. En d'autres termes, la résistance de certains « droits acquis » s'alimente aussi du vertige de l'exclusion qui guette les moins dotés en capital humain et social, lorsque la perte d'emploi signifie déclassement, difficulté insurmontable à faire valoir les compétences accumulées, et parfois perte patrimoniale. Prendre en considération les causes de ce vertige nous semble essentiel pour comprendre le malaise et la tentation de repli qui touche une partie de l'opinion publique en France aujourd'hui, tant vis-à-vis de l'Europe que de l'immigration. Le rapport se montre très sensible, dans ses perspectives, à l'impératif de justice sociale. Nous ne pouvons qu'y souscrire profondément en soulignant l'importance d'un renforcement des piliers de la sécurité collective que sont l'éducation tout au long de la vie, la reconnaissance des qualifications et des savoir-faire, l'accès d'un plus grand nombre de jeunes aux filières prometteuses, la garantie contre les risques patrimoniaux.

Service public au service d'une société en mouvement

C'est dans le même esprit qu'il faut aborder la réforme de secteur public, en France si important par sa taille comme par le rôle de mentor assigné à l'État. À juste titre, le rapport relève une double exigence à la fois macroéconomique et structurelle.

Quant à l'exigence de stabilisation macroéconomique, tout particulièrement celle de rompre la tendance à la progression de l'endettement public, il est difficile d'être plus convaincant que ne l'est le rapport. Les scénarios de réforme qu'il propose sont indispensables si l'on veut éviter

d'autres évolutions plus brutales et donc plus dramatiques. Le ralentissement de la dépense de l'État comme celle des prestations sociales – en particulier des dépenses de santé – ne peuvent s'accomplir à structure inchangée, mais seulement en mettant à nouveau en avant l'impératif de l'innovation et de la justice sociale. Nous sommes mal placés pour nous immiscer dans un débat qui regarde d'abord les Français et leur représentation parlementaire. Mais nous pouvons témoigner des conditions dans lesquelles certains partenaires de la France ont relevé avec patience et continuité le défi de la maîtrise de leurs finances publiques. Les succès obtenus à cet égard aux Pays-Bas, en Finlande, en Suède, ne l'ont pas été en dressant le privé contre le public, les « exposés » aux « abrités », mais plutôt en faisant appel à une solidarité bien comprise, impliquant l'effort de toute la Nation. S'agissant plus particulièrement des services publics, les changements demandés ont été motivés par l'accompagnement des mutations collectives, par l'approfondissement des garanties destinées aux risques les plus aigus. La tradition française de service public devrait pouvoir s'accommoder de telles motivations en prenant appui sur les trois principes qui, en droit, la fondent : l'universalité, la continuité mais aussi l'adaptation aux besoins nouveaux de la société. Le cadre communautaire offre aujourd'hui un lieu d'évaluation comparative qui permettrait de valoriser les efforts français en la matière.

Le rôle de l'Union européenne

Un cadre facilitateur de la réforme française...

Les changements proposés par le rapport sont des changements profonds structurels qui touchent aux comportements individuels, aux modes de vie, au cadre législatif. À l'évidence, non seulement ces réformes ne porteront que progressivement leurs fruits, mais elles ne peuvent être assénées d'un coup. Un projet de croissance durable pour la France est un projet de longue haleine qui devrait autant que possible s'appuyer sur l'assentiment tacite de majorités successives et des partenaires sociaux.

Nous saluons l'attachement du rapport à la tradition de planification à la française à cet égard. Mais c'est aussi l'occasion de souligner combien le cadre européen (pacte de stabilité et de croissance, lignes directrices pour les politiques macroéconomiques et d'emploi, Agenda de Lisbonne) est pétri de repères et de jalons à moyen et long terme. Les responsables politiques et sociaux français pourraient davantage prendre appui sur ce cadre qui met la conduite de la politique française à l'abri des « sanctions » brutales du marché des changes et des capitaux, mais requiert en contrepartie encore plus de constance dans la durée.

...dont l'efficacité et la force dépendent de choix français

Cependant le cadre facilitateur européen n'est ni parfait ni intangible. Son utilité et sa respectabilité dépendent en partie non négligeable de choix stratégiques, institutionnels (pouvoirs des institutions y compris la Commission) et de la pratique de la législation et des règles. Pour ce faire, le respect des règles communautaires, en matière de concurrence ou de finances publiques, qui découle directement des options de l'exécutif de la France doit être plus systématique. Cela est nécessaire pour que la France conserve la place et l'influence qui doivent être siennes au sein d'une Union en mouvement. Deux exemples de cette influence française et de cette cohérence nécessaire entre ce qui est attendu de l'Europe par la France et les moyens qu'elle accepte de lui donner, trouvent un écho dans le rapport :

– il s'agit d'abord de la nécessité pour la France de respecter les règles communes en matière de coordination macroéconomique. *A fortiori* cette exigence de respect des règles de coordination s'impose-t-elle, si l'on entend comme la France le souhaite, encore renforcer la « gouvernance économique européenne ». L'exemple le plus frappant est certainement celui du Pacte de stabilité et de croissance, trop souvent considéré comme une contrainte exogène quelque peu déconnectée de la réalité économique. Cependant, l'exigence de politiques budgétaires prudentes, spécialement dans la situation actuelle et au regard des défis à venir, va bien au-delà de la nécessité de respecter les règles communes. Il en va en effet de la soutenabilité du modèle social et de l'avenir économique de la France. Ces règles devraient être complétées par deux initiatives : une nouvelle avancée dans le domaine fiscal ; au marché et à la monnaie unique doit être désormais associé un rapprochement de la fiscalité sur les facteurs les plus mobiles, notamment l'épargne et l'imposition des sociétés ; un renforcement de la coordination des politiques budgétaires *ex ante* en fonction de la situation des pays dans le cycle, dans le cadre des règles du Pacte de stabilité ;

– de même souscrivons-nous pleinement à la réforme des institutions de la mondialisation que le rapport développe avec éloquence. Il désigne ainsi un moteur possible pour la croissance européenne et une motivation nouvelle pour l'Union européenne. Sa puissance économique pourrait en effet peser bien davantage pour l'humanisation de la mondialisation comme pour l'accès du continent africain aux chances de développement. Mais ces perspectives impliquent également que dans ces domaines, la France veuille pleinement que se constitue une stature européenne d'acteur international. De ce point de vue, la position française dans le cadre du débat sur les perspectives financières de l'Union européenne pour les années 2007-2013 sera essentielle : on ne peut plaider pour une Europe plus forte et plus solidaire et la priver des moyens d'atteindre cet objectif.

* * *

Aucune des expériences étrangères énumérées par le rapport n'est directement transposable au contexte historique et culturel de la

France. La seule leçon qui peut s'en dégager est une leçon de méthode. Là où des changements structurels conformes à l'intérêt général ont été accomplis, ce fut au prix d'un travail de prise de conscience de l'ensemble de la population et des forces parlementaires, sociales et civiles qui parlent en son nom ou avec elle. Pour l'exécutif français et l'administration publique en particulier, il y a bien là matière à méditer en profondeur pour :

- mettre ces forces vives en situation de s'approprier les défis, en effectuer le diagnostic, soutenir un changement équitable et de longue durée ;
- fournir, au fur et à mesure que la route choisie s'accomplit, les éléments de suivi et de vérification qui encouragent et donnent confiance en soi ;
- insérer les mesures de politique économique dans une vue large qui s'adresse aux fondements de la cohésion sociale et aux espoirs de progrès.

Marco Buti, Riccardo Faini, Denis Redonnet,
André Sapir, Nicolas They, Jérôme Vignon
(Bruxelles, le 17 septembre 2004)

Quelle croissance potentielle pour la France ?

Qu'est-ce que la croissance potentielle ?

L'activité économique est soumise aux fluctuations conjoncturelles provenant des variations de la demande des différents agents économiques, français ou étrangers. Elle est néanmoins fondamentalement déterminée à plus long terme par la capacité de l'économie française à produire les biens et les services répondant à cette demande. La notion de « PIB potentiel » vise à mesurer cette capacité d'offre de l'économie dans un régime soutenable, c'est-à-dire sans pression inflationniste ou déflationniste. À l'horizon de 2015, c'est bien cette notion qu'il est pertinent d'analyser : l'enchaînement des cycles de reprise/récession est largement imprévisible, mais la tendance de croissance autour de laquelle il évolue peut être estimée.

Évaluer ce PIB potentiel et sa croissance suppose donc de déterminer la capacité de production de l'économie, entendue non pas comme le maximum qu'il serait possible de produire avec les équipements et la population disponible, mais comme la production qu'une économie est capable de soutenir durablement sans générer de tensions correctrices à la hausse ou à la baisse sur l'évolution des prix.

Les trois sources de croissance de la capacité de production de l'économie sont le stock de capital, la quantité de travail et le progrès technique au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des facteurs (innovations de produit ou de procédé, changements organisationnels...) qui concourent à augmenter la production à travail et capital donnés.

Le niveau potentiel du travail combine à la fois des tendances démographiques et la structure du marché du travail. Il s'agit en effet à la fois de déterminer la population qui se porte sur le marché du travail et la part de cette population qui peut être employée sans générer de tensions sur les prix et les salaires :

– la population qui se porte sur le marché du travail est la résultante du nombre de personnes en âge de travailler et de leur comportement d'activité,

tel qu'il est mesuré par le taux d'activité : ces deux grandeurs sont en pratique tirées des projections de l'INSEE ;

– il faut ensuite retirer à cette population active potentielle le niveau du chômage compatible avec la stabilité de l'inflation. La mesure de ce taux de chômage dit « structurel » est difficile et imprécise. Celui-ci dépend notamment de variables macroéconomique (productivité, taux d'intérêt...) et des « institutions » au sens large du marché du travail (le « coin fiscal-social », *i.e.* la différence entre le coût du travail perçu par l'employeur et le revenu effectivement touché par le salarié, la protection de l'emploi, les prestations chômage...). Les études les plus récentes suggèrent que le taux de chômage structurel s'établirait actuellement entre 8 % et 9 % en France. Il convient toutefois de préciser que ce niveau n'est pas immuable, et que des réformes structurelles peuvent notamment contribuer à le faire baisser.

Les projections de taux d'activité et de chômage sont bien évidemment contingentes aux politiques économiques qui seront mises en œuvre concernant le marché du travail, mais aussi le marché des biens.

L'impact du progrès technique sur la croissance est délicat à mesurer. Mais une approximation courante en est la part de la croissance du PIB qui n'est pas expliquée par l'augmentation de la quantité de travail ou par celle du stock de capital.

À régime démographique donné, la seule « source » dont la croissance peut être indéfiniment plus élevée est le progrès technique. En effet, l'emploi ne pouvant indéfiniment augmenter plus vite que la population, une hausse du taux d'emploi n'aura qu'un effet transitoire sur le taux de croissance potentiel (mais l'impact sur le niveau de PIB sera, quant à lui, permanent). La croissance du capital ne peut non plus être durablement plus élevée que celle du PIB, car cela entraînerait une déformation insoutenable du partage du revenu national.

Si rien n'était fait, les évolutions démographiques feraient tomber la croissance potentielle vers 1 ½ % -1 ¾ % en 2015

La croissance potentielle de la France est évaluée à l'heure actuelle entre 2 % et 2 ¼ %. Toutefois, la simple évolution prévisible de la démographie conduit à un ralentissement de celle-ci à l'horizon 2015 : toutes choses égales par ailleurs, la baisse de la croissance potentielle est de 1 pour 1 par rapport à la croissance de la population. Or le taux de croissance de la population active passerait de +¼ % en moyenne sur 2003-2007 à -¼ % en 2015 (en tenant compte du fait que la réforme des retraites a déjà limité ce ralentissement d'environ 0,1 point). Ainsi, la croissance potentielle serait donc diminuée d'environ ½ point, tombant autour de 1 ½ -1 ¾ %.

Mobiliser davantage de ressources en travail

Mobiliser davantage de travail permet de rehausser la capacité productive de l'économie française. Si la productivité des nouveaux actifs était comparable à celle des actifs actuellement occupés, le gain serait de 1 pour 1 sur la croissance potentielle.

Cette hypothèse est toutefois probablement trop optimiste dans le cas d'une augmentation massive des taux d'emploi, car celle-ci ne pourrait se faire qu'en réintégrant sur le marché du travail des personnes moins productives que la moyenne. Le rapport Artus-Cette du Conseil d'analyse économique estime qu'une augmentation de 1 % du taux d'emploi ne se traduit que par une augmentation de 0,5 % de la production. Cependant, cela ne préjuge pas d'éventuelles externalités positives en termes de meilleure allocation de la main d'œuvre, qui peuvent avoir des effets favorables sur le taux de croissance de la productivité.

Une baisse du taux de chômage de l'ordre de 4 points d'ici 2015 permettrait de rehausser la croissance potentielle de ¼ à ½ point par an

Une baisse du chômage est favorable à la croissance potentielle, parce qu'elle augmente la part des actifs occupés, mais également parce qu'elle augmente le nombre d'actifs, en incitant notamment les jeunes à entrer plus tôt sur le marché du travail, ou les seniors à en partir plus tard. Cet effet dit « de flexion » augmenterait la population active de l'ordre de 1 % d'ici 2015. Couplé à la baisse du taux de chômage de 4 points, cela correspond à une hausse du taux d'emploi de l'ordre de 5 %. Suivant l'impact sur la productivité, le niveau potentiel du PIB augmenterait de 2,5 à 5 % sur dix ans, soit un supplément de croissance de l'ordre de ¼ à ½ point par an pendant cette période.

Quel potentiel supplémentaire gagnerions-nous si nous réussissions à employer autant qu'au Royaume-Uni nos ressources en travail ?

Une utilisation plus importante de nos ressources en travail permettrait une croissance bien plus élevée. À titre illustratif, on peut explorer ce qui se passerait si nous réussissions à employer ces ressources autant qu'au Royaume-Uni, qui est, parmi les grands pays de l'Union, celui dont le taux d'emploi et la durée du travail sont les plus élevés :
– le taux d'emploi français est de 62 % alors que le taux d'emploi du Royaume-Uni est de 73 %, soit supérieur de 18 % ;

– le nombre d’heure travaillée par employé et par an est de 1 673 h au Royaume-Uni contre 1453 h en France, soit plus élevé de 15 %.

En retenant l’élasticité de 0,5 estimée dans le rapport Artus-Cette, un taux d’emploi similaire à celui du Royaume-Uni nous apporterait donc environ 9 % de PIB supplémentaires. Parallèlement, l’élasticité retenue de la productivité par tête aux heures travaillées étant de 0,65, une durée du travail équivalente à celle du Royaume-Uni nous procurerait un peu moins de 10 % de PIB en plus. Toutes choses égales par ailleurs, le niveau du PIB serait donc plus élevé de près de 20 %.

Le solde migratoire

Une autre possibilité consisterait à recourir à la main d’œuvre étrangère. Comptablement, un solde migratoire d’actifs deux fois plus élevé que celui observé sur les années récentes permettrait de relever la croissance de 0,1 point par an.

D’autres sources d’amélioration

La croissance de la productivité

L’estimation des gains de productivité globale dus au progrès technologique est un exercice délicat, et les comparaisons entre pays sont encore plus sujettes à caution. Ainsi, il est difficile de retenir un ordre de grandeur consensuel de ce qu’une meilleure innovation est susceptible d’apporter. À titre illustratif, une étude récente du FMI affiche une accélération des gains de productivité entre la première et la seconde moitié des années 90 plus faible en France qu’aux États-Unis. Une accélération similaire permettrait à la France de gagner un peu moins de ½ point de croissance potentielle. Ceci est deux fois supérieur au ralentissement de la productivité globale constatée en moyenne entre la croissance des années 80 et celle des années 90. Une ampleur raisonnable dans le cas d’un développement favorable de la diffusion du progrès technique peut donc se situer entre ces deux valeurs, soit ¼ et ½ point.

La croissance de l’investissement

Le retard d’investissement, en NTIC notamment, est fréquemment cité pour expliquer le retard de croissance de la France – et de la zone euro en général – par rapport aux États-Unis. Il faudrait toutefois un effort marqué d’investissement – de l’ordre de 4 points de plus d’augmentation par an, soit le double de la croissance moyenne de ces dix dernières années – pour relever la croissance potentielle du PIB de l’ordre 0,1 point par an.

Évolutions de la productivité

Comme on l'a dit, la question de l'écart entre la France et ses partenaires les plus dynamiques s'explique par la quantité de travail. Il existe néanmoins un débat sur l'évolution de la productivité et l'écart qui semble apparaître sur ce point entre les États-Unis d'une part et l'Europe d'autre part. Cette annexe a pour objet de présenter brièvement les éléments de ce débat en distinguant parmi ces sujets ceux qui font l'objet de certitudes de ceux qui posent question.

Les certitudes tout d'abord. En niveau de productivité du travail par heure, la France se situe dans les tout premiers rangs, mais cette performance est peu significative car elle s'accompagne, et ce n'est pas un hasard, d'une faible durée du travail et d'un faible taux d'emploi. Si ces deux facteurs étaient aux niveaux connus aux États-Unis, cet avantage de productivité disparaîtrait et même, vraisemblablement, s'inverserait : le rendement du travail tend en effet à décroître avec sa durée, tandis que les personnes exclues du marché du travail sont, en moyenne, moins productives.

En terme d'efficacité globale de la production – ce que les économistes appellent la Productivité Globale des Facteurs – on constate plutôt une inflexion positive aux États-Unis et un ralentissement en Europe. Il y a donc l'apparition possible d'une divergence dans le taux de croissance potentiel du PIB/tête. Ceci explique notamment que le processus de rattrapage des États-Unis par l'Europe se soit arrêté dans le courant des années 90.

Au-delà subsistent plusieurs interrogations :

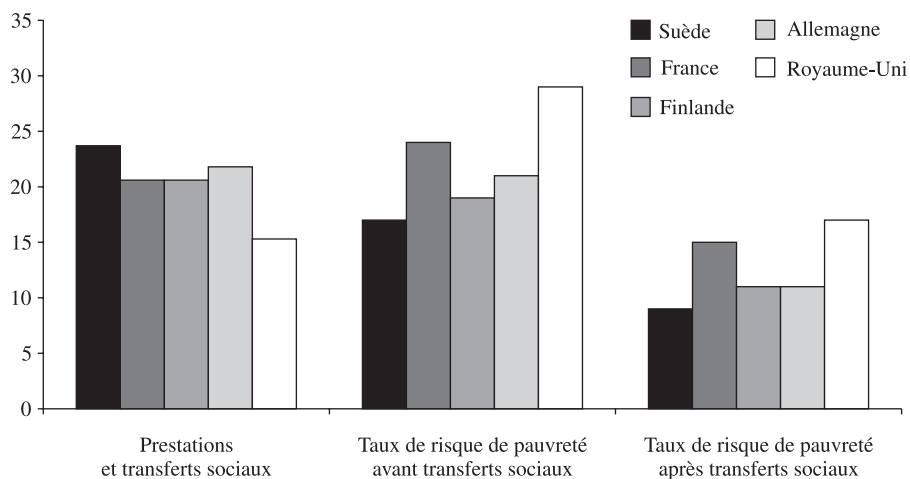
- sur l'origine des inflexions constatées et le rôle qu'y jouent les NTIC. Le phénomène est-il limité comme on le pensait initialement au secteur producteur des nouvelles technologies, ou s'étend-il, comme les études les plus récentes semblent le montrer, aux secteurs utilisateurs et notamment les services ?
- y a-t-il, en conséquence, pour l'Europe et la France les éléments d'une stratégie de rattrapage par l'utilisation des NTIC avec ce que cela implique en terme de changement dans le fonctionnement du marché des biens et du travail ?

Données quantitatives et factuelles

État des lieux

Pauvreté et transferts publics

Effet des transferts sociaux sur le risque de pauvreté



Source : Eurostat

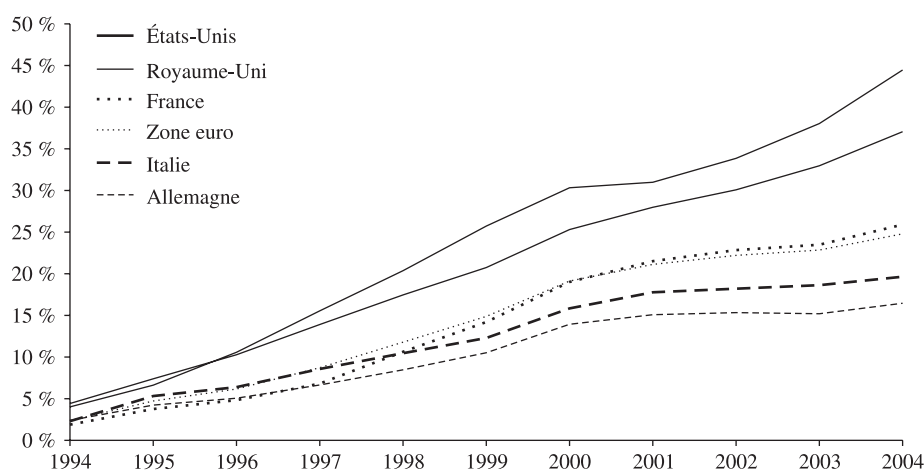
Ce graphique compare les niveaux des prestations et transferts sociaux et les taux de risque de pauvreté, avant ces transferts et après. Les taux de pauvreté sont définis comme la proportion de ménages dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian.

Données sur la croissance et l'évolution du revenu par tête

La croissance

Le graphique suivant compare la croissance qu'ont connue en dix ans quelques pays dont la France. Au final, le niveau de croissance atteint indique de combien les différents pays ont accru leur PIB par rapport à 1993.

Croissance du PIB cumulée depuis dix ans (1993 année de base)

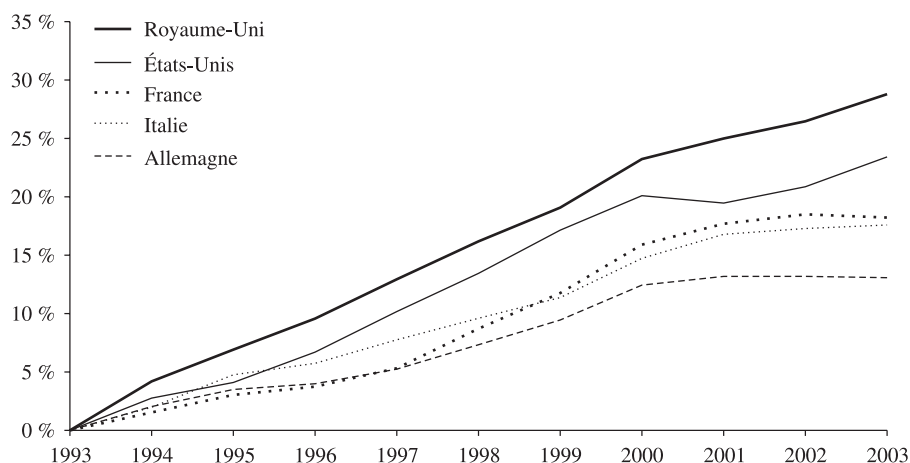


Source : OCDE

Sur cette période, les États-Unis ont accru leur richesse de 45 % environ, le Royaume-Uni de plus de 35 %, et la France d'à peine 25 %. La France accuse donc sur cette période un retard de croissance de 1,5 point par an en moyenne sur les États-Unis et de 0,9 point par rapport au Royaume-Uni. Sur cette période, la France reste très proche de la moyenne de la zone euro ; l'Allemagne et l'Italie font moins bien, avec respectivement un accroissement de richesse d'environ 16 % et 20 %.

Le graphique suivant retrace les mêmes évolutions pour la croissance par tête, c'est-à-dire corrigée de la variation démographique.

Croissance du PIB par tête depuis dix ans (1993 année de base)



Source : FMI

Soit en moyenne annuelle sur cette période :

	Royaume-Uni	États-Unis	France	Italie	Allemagne
Taux de croissance moyen annuel du PIB par personne (1994-2003)	2,6 %	2,1 %	1,7 %	1,6 %	1,2 %

Source : FMI

En Europe, le taux moyen de croissance annuelle du PIB par tête ces dix dernières années a été le suivant :

Taux de croissance annuel moyen par tête dans les pays de l'Europe des Quinze (1994-2003)			
Irlande	6,8 %	Portugal	2,1 %
Luxembourg	3,3 %	Belgique	1,9 %
Finlande	3,2 %	Pays-Bas	1,9 %
Espagne	2,9 %	Autriche	1,9 %
Grèce	2,7 %	France	1,7 %
Suède	2,6 %	Italie	1,6 %
Royaume-Uni	2,6 %	Allemagne	1,2 %
Danemark	2,1 %		

Source : FMI

PIB/tête

Le niveau de vie des Français en 2002 était les trois-quarts du niveau de vie des Américains, mais ce résultat montre que le rattrapage des niveaux de vie a eu tendance à s'inverser dans les années récentes.

PIB/habitant en parité de pouvoir d'achat par rapport aux États-Unis	1913	1950	1973	1990	2002
France	66 %	55 %	79 %	78 %	75 %
Royaume-Uni	93 %	72 %	72 %	71 %	77 %
Canada	84 %	78 %	83 %	82 %	84 %
Italie	48 %	37 %	64 %	70 %	71 %

Quantité de travail

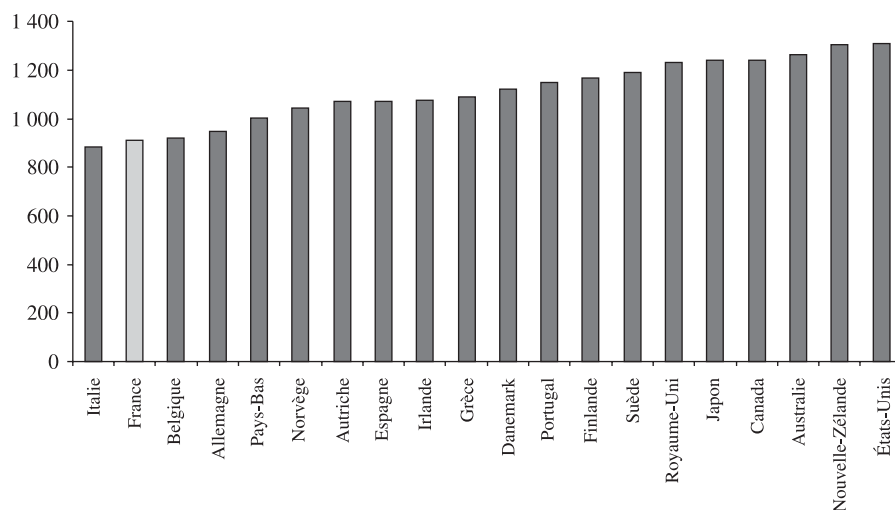
Entre 1980 et 2003, l'écart de croissance cumulé entre le PIB de la France et celui des États-Unis ou du Royaume-Uni est expliqué en quasi-totalité par l'écart de croissance du nombre d'heures totales travaillées.

	Taux de croissance entre 1980 et 2003	
	PIB	Heures totales travaillées
France	59 %	-6 %
États-Unis	101 %	39 %
<i>Écart avec la France</i>	<i>42 %</i>	<i>45 %</i>
Royaume-Uni	75 %	8 %
<i>Écart avec la France</i>	<i>16 %</i>	<i>14 %</i>

Source : OCDE

De fait, la France est aujourd'hui presque au dernier rang de l'OCDE pour le nombre d'heures travaillées par an et par personne en âge de travailler.

Nombre d'heures par personne en âge de travailler (moyenne 2000-2003)

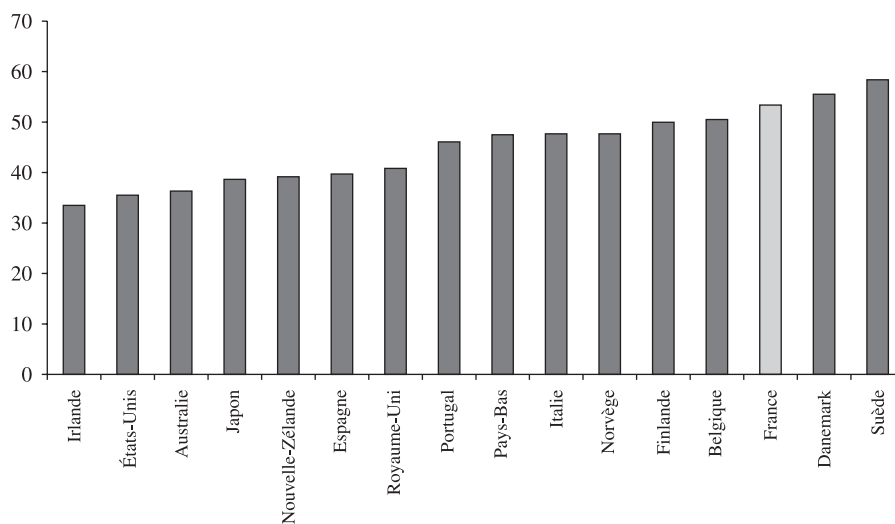


Source : OCDE

Finances publiques

Les dépenses publiques françaises sont parmi les plus élevées de l'OCDE.

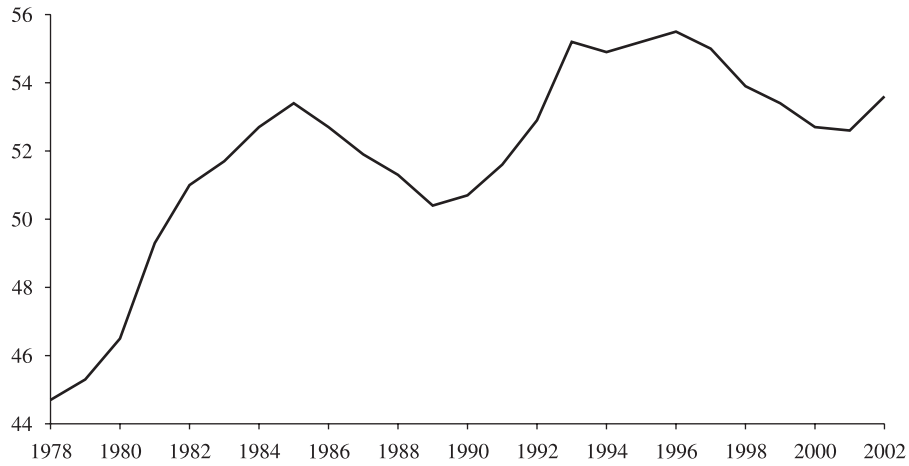
Dépenses totales des administrations publiques (en % du PIB)



Source : OCDE

En vingt-cinq ans, elles ont augmenté de dix points de PIB.

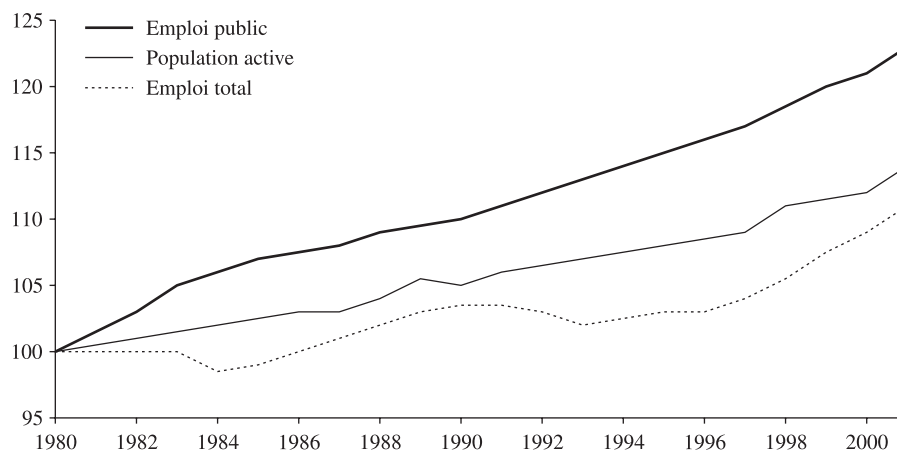
Part des dépenses publiques dans le PIB



Source : rapport économique et financier annexé à la loi de finances pour 2004

Cette évolution a coïncidé avec une augmentation continue de l'emploi public depuis vingt ans. En première analyse, la France est le seul des pays de l'OCDE (au moins des principaux) à avoir connu un tel phénomène.

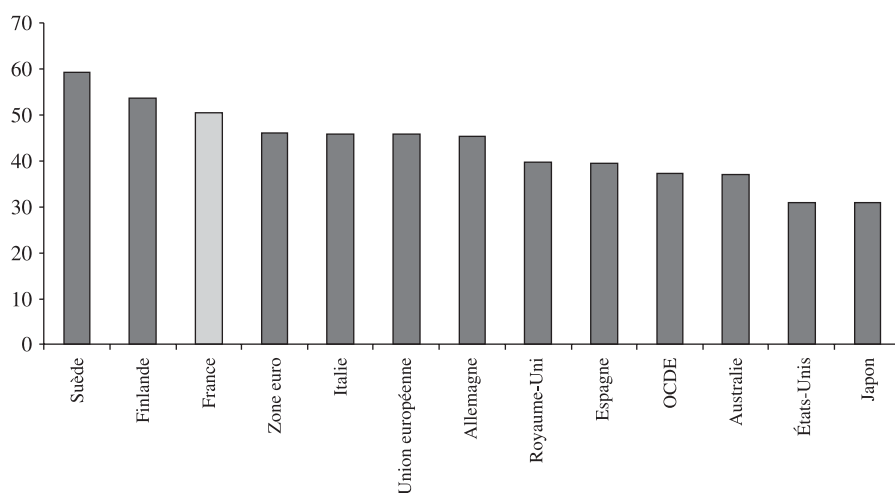
Évolution de l'emploi public, de l'emploi et de l'activité (indice base 100 en 1980)



Source : INSEE

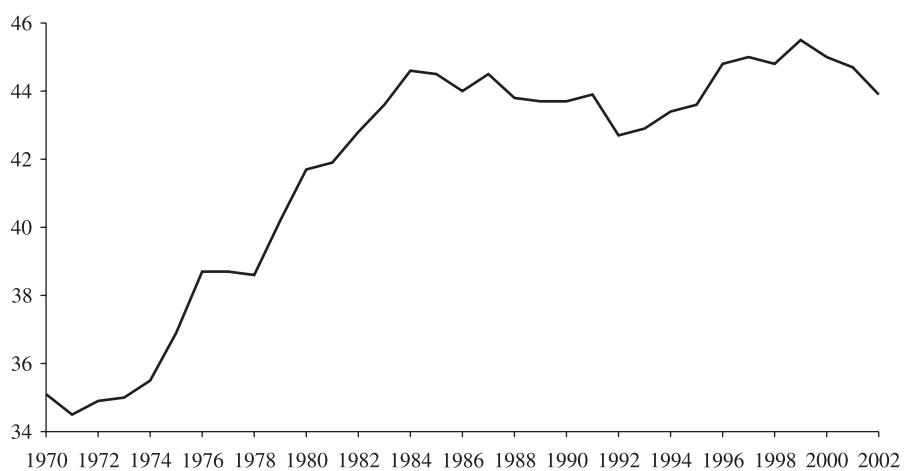
Parallèlement, les recettes publiques ont naturellement connu des évolutions comparables, que ce soit en niveau ou en tendance.

Montant des recettes publiques en points de PIB



Source : OCDE

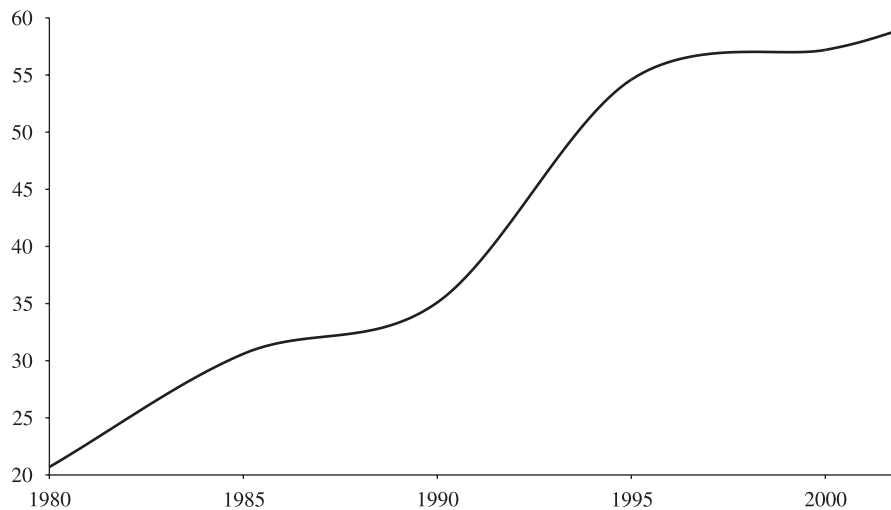
Part des prélèvements obligatoires dans le PIB



Source : rapport économique et financier annexé à la loi de finances pour 2004

Enfin, la dette publique a fortement progressé en vingt-cinq ans, puisque sa part dans le PIB a été multipliée par trois.

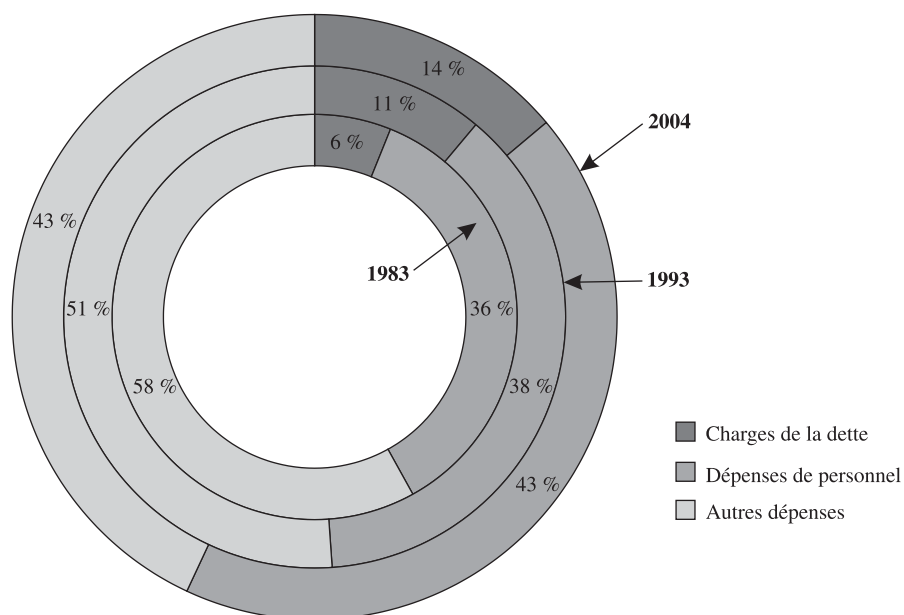
Évolution de la dette publique (en % du PIB)



Source : INSEE

De plus, force est de constater que l'augmentation des dépenses de personnel et d'intérêt de la dette évince les autres dépenses au sein du budget de l'État.

Évolution de la structure des dépenses de l'État en vingt ans



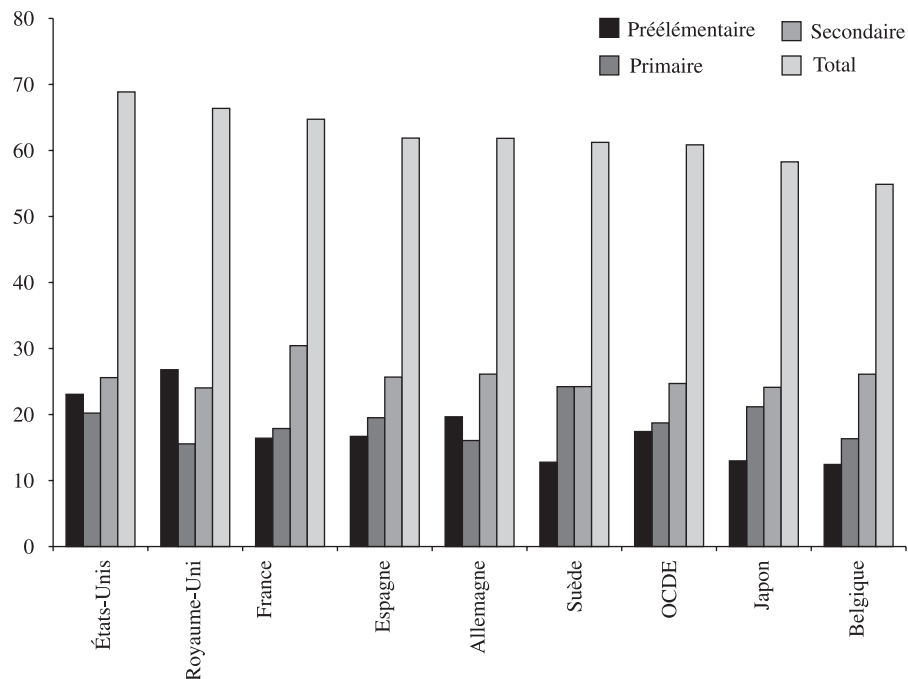
Source : débat d'orientation budgétaire

Vers une économie de la connaissance

Éducation

Le graphique suivant compare les dépenses totales d'enseignement (publiques et privées) en fonction du niveau de richesse du pays, c'est-à-dire du PIB/tête.

Dépenses d'enseignement primaire et secondaire par élève
(en % du PIB/tête)



Source : OCDE, 2000

Si les principaux pays de l'OCDE ont une dépense moyenne par élève dans l'école du même ordre, en France cela se traduit par une dépense à peine moyenne à l'école primaire, et un niveau en revanche supérieur de 20 % en moyenne aux autres pays développés dans le secondaire.

Autre spécificité française, la dépense moyenne par élève de l'enseignement supérieur est du même ordre que celle par élève du secondaire :

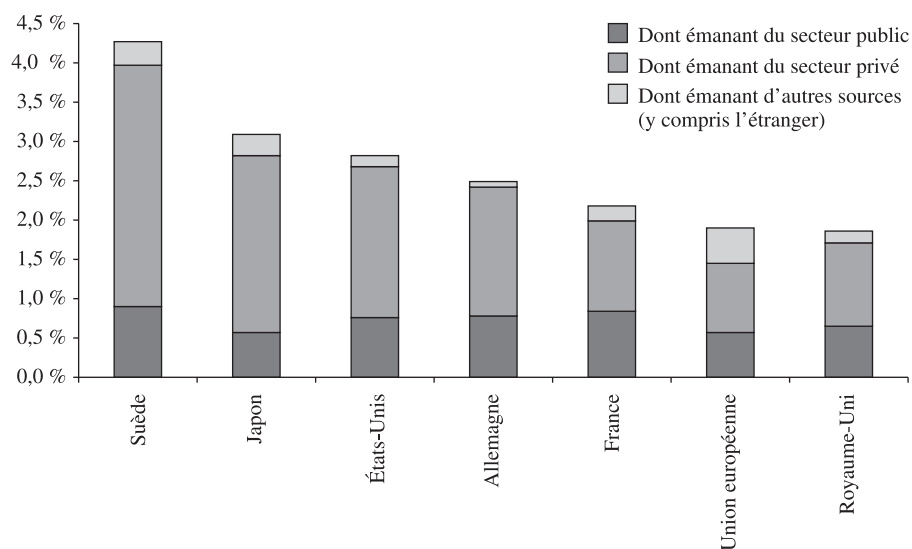
	2 nd degré				Supérieur			
	Collège	2 nd cycle général et technologique	2 nd cycle professionnel	Ensemble	Classes préparatoires aux grandes écoles	IUT	Universités	Ensemble
Dépense moyenne par élève (2002)	7 110 €	9 060 €	9 870 €	8 120 €	13 220 €	9 100 €	6 850 €	8 680 €

Source : ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche

Innovation

Parmi les pays qui ont un effort public de recherche et développement soutenu, la France se distingue par un effort relativement plus faible du secteur privé.

Part du PIB consacré à la recherche et au développement



Source : OCDE

Cette faiblesse relative de la recherche privée en France, qu'il convient de lier au retard en matière d'innovation, ne coule pas de source. De fait, si la recherche est rentable à moyen ou long terme pour les entreprises, pourquoi les entreprises françaises ne réaliseraient-elles pas ces investissements, aussi bien que leurs concurrentes étrangères ? À la

connaissance de la mission, aucune étude ne permet précisément d'expliquer ce point de manière non équivoque. Trois directions peuvent néanmoins être explorées.

La décomposition des efforts privés de R&D pourrait dénoter un problème de spécialisation de l'économie française

Comment expliquer qu'une entreprise française et une entreprise allemande du même secteur – la pharmacie par exemple – n'aient pas des comportements proches en matière de recherche et développement ? Il est possible, d'un autre côté, que la structure des entreprises françaises soit déficitaire dans des secteurs d'innovation. En étudiant les comparaisons internationales effectuées par l'OCDE en la matière, deux éléments semblent corroborer cette thèse.

- Tout d'abord, le secteur des nouvelles technologies est moins développé en France que dans les pays qui consacrent un effort de R&D privé supérieur, à l'exception de l'Allemagne et du Japon.

(2001)	France	États-Unis	Finlande	Suède	Japon	Allemagne
Part dans la valeur ajoutée des activités productrices de TIC	5,8 %	7,1 %	11,0 %	7,8 %	6 %	6 %

Source : Cette (2004)

Naturellement, l'effort de R&D privée dans le domaine des TIC est inférieur en France par rapport aux pays où leur production est supérieure.

(2000)	France	États-Unis	Finlande	Suède	Japon	Allemagne
Part dans le PIB de la R&D dans l'industrie des TIC	0,29 %	0,56 %	1,24 %	0,84 %	0,72 %	0,31 %
Part de la R&D dans l'industrie des TIC par rapport à la dépense privée de R&D totale	25 %	29 %	53 %	27 %	32 %	19 %
Explication du déficit de R&D privée français par l'écart dans l'industrie des TIC	-	35 %	79 %	29 %	39 %	4 %

Source : OCDE

Ainsi, l'écart d'effort privé en matière de R&D avec la Finlande s'explique aux quatre cinquièmes par un effort supplémentaire dans la production de biens lié aux technologies de l'information et de la

communication. La part de l'écart relevant de la même explication est plutôt de l'ordre du tiers avec les États-Unis, le Japon et la Suède. L'écart avec l'Allemagne, en revanche, ne doit quasiment rien à la production de biens TIC.

- Ensuite, la R&D dans le secteur des services paraît déficitaire en France, par rapport aux États-Unis.

(2000)	France	États-Unis	Finlande	Suède	Japon	Allemagne
Part dans le PIB de la R&D dans les services	0,17 %	0,66 %	0,28 %	0,34 %	0,03 %	0,13 %
Explication du déficit de R&D privée français par l'écart dans les services	-	64 %	9 %	8 %	-	-

Source : OCDE

La différence d'effort de R&D dans le domaine des services expliquerait les deux-tiers de l'écart de R&D privée entre les États-Unis et la France. Ainsi, la totalité de la différence d'effort privé de R&D entre les deux pays s'expliquerait par les services ⁽¹⁾ et la production de biens TIC. On constate néanmoins que ces deux secteurs n'expliquent aucunement l'écart avec l'Allemagne, attestant de la complexité du sujet.

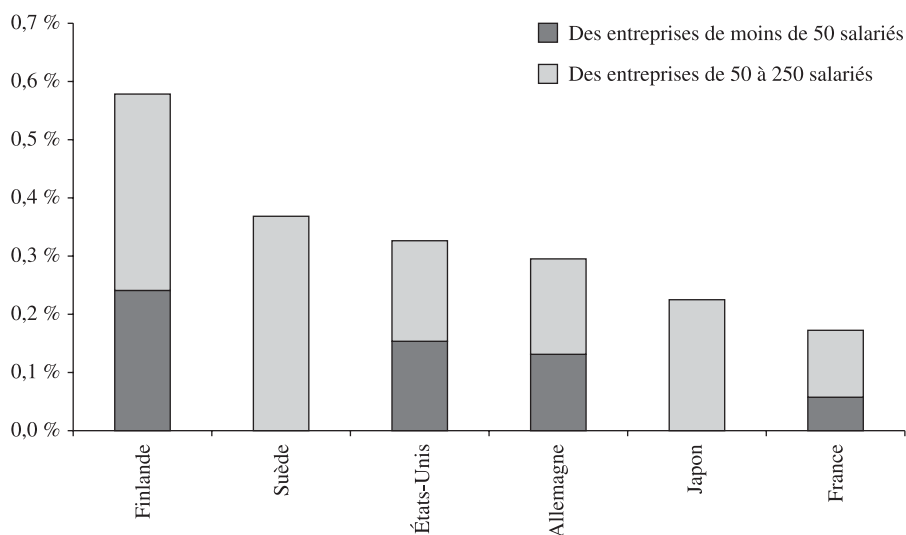
L'insuffisante interaction entre recherche publique, recherche privée et enseignement supérieur

Aujourd'hui, la contribution des petites entreprises à la recherche et au développement est considérée comme cruciale, même si, bien évidemment, la R&D des grandes entreprises demeure également fondamentale. Les deux sources n'ont pas exactement les mêmes effets : les innovations radicales proviennent davantage des petites entreprises, qui ouvrent des marchés. Les grandes entreprises peuvent intervenir alors pour structurer le marché, voire pour coordonner les recherches de PME partenaires.

Au sein des pays dont les dépenses de recherche sont importantes, la France est celle où la dépense en R&D est la plus faible : la Finlande, les États-Unis et l'Allemagne ont un secteur abondant d'entreprises innovantes de moins de 50 salariés, tandis qu'en Suède et au Japon, ce sont plutôt les entreprises de plus de 50 salariés qui ont un effort de recherche soutenu.

(1) La R&D dans les services TIC représentent le quart de la R&D dans les services aux États-Unis.

Dépenses en R&D des PME en point de PIB



La France est-elle attractive en matière d'activités de recherche et de développement ?

De nombreuses multinationales rationalisent leurs implantations de recherche et de développement, en les unifiant par grandes zones géographiques. La France a, en Europe, des atouts indéniables pour attirer les centres de R&D des entreprises : un effort de recherche public important, une localisation géographique centrale, des infrastructures de transport performantes, ce qui est fondamental compte tenu de la nécessaire mobilité des chercheurs.

La société Ernst & Young tient à jour un baromètre d'attractivité des différents pays d'Europe. À ce titre, elle suit les implantations de sièges de R&D, en particulier par sondages. Malheureusement, aucune étude publique n'existe à ce sujet, d'après l'Agence française des investissements internationaux (AFII). Des chiffres de la société Ernst & Young, il ressort que la différence entre la perception du site France et la réalité des implantations des centres de R&D des grandes entreprises sont très divergents.

	% des centres de R&D répertoriés en Europe en 2003 ⁽¹⁾	% de citations de premier rang de chaque pays pour des fonctions de R&D ⁽²⁾
Royaume-Uni	24 %	15 %
Espagne	16 %	1 %
France	15 %	23 %
Allemagne	8 %	29 %
Irlande	5 %	2 %
République tchèque	5 %	1 %

Il est délicat d'interpréter ces données. Néanmoins, on peut tenter de le faire ainsi : dans l'absolu, l'Allemagne et la France paraissent être de bonnes implantations pour des centres de recherche et de développement. Ils sont à la fois centraux géographiquement et ayant une dépense de R&D publique relativement soutenue, contrairement, par exemple, au Royaume-Uni. En revanche, lorsqu'une entreprise a un choix d'implantation, le choix se porterait moins souvent vers ces deux pays que vers le Royaume-Uni ou vers l'Espagne. D'autres facteurs – en particulier le coût du travail et le statut fiscal des « impatriés » ou la langue – pourraient ainsi avoir une influence plus grande que la localisation, les infrastructures ou le niveau de dépenses publiques de R&D pour attirer cette activité stratégique.

Seuils

Le tableau suivant dresse une liste de réglementations concernant les entreprises qui donnent lieu à des seuils :

Seuils sur le nombre de salariés	Obligations supplémentaires par rapport au seuil précédent
10 salariés et plus	Obligation d'immatriculation des entreprises artisanales au registre des métiers Repos compensateur obligatoire de 50 % pour les heures supplémentaires effectuées au-delà de 41 heures par semaine et de 100 % (au lieu de 50 %) pour les heures supplémentaires effectuées au-delà du contingent Versements de la participation à l'effort de construction et du versement transport Changement de taux de cotisation pour la formation professionnelle (passage de 0,15 % à 0,90 %) Présentation simplifiée du bilan et du compte de résultat (également si le CA excède 234 000 € ou si le total du bilan excède 267 000 €)
11 salariés et plus	Versements d'une indemnité minimale de 6 mois de salaires en cas de licenciement sans cause réelle ou sérieuse Obligation d'organiser l'élection d'un délégué du personnel ⁽³⁾

(1) Source Ernst & Young, base 119 implantations.

(2) Source Ernst & Young, base 200 répondants – Baromètre France 2004.

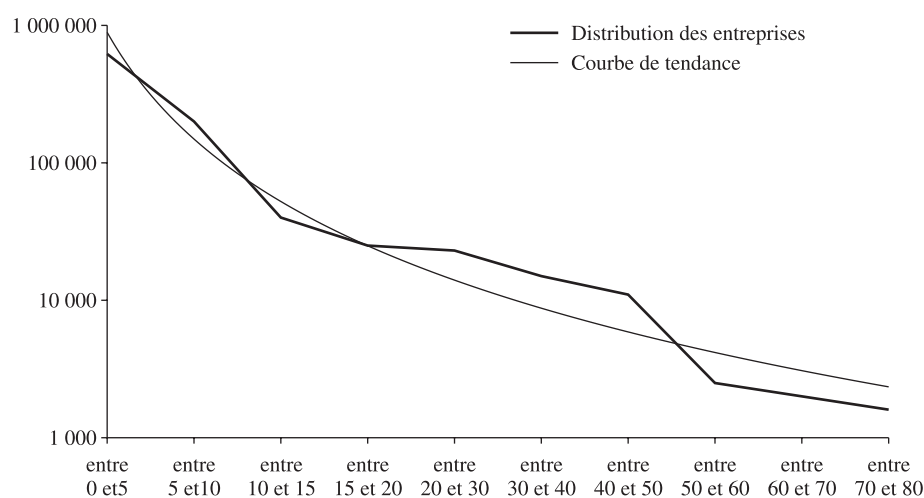
(3) Il ne s'agit pas d'une obligation de résultat : 76 % des entreprises de 11 à 50 salariés n'ont pas de délégué du personnel.

Seuils sur le nombre de salariés	Obligations supplémentaires par rapport au seuil précédent
20 salariés et plus	Obligations en matière de règlement intérieur et de travail des handicapés Passage aux 35 heures différencié
50 salariés et plus	Possibilité de désignation d'un délégué syndical Obligations en matière de formation professionnelle Obligation de mettre en place un comité d'entreprise Obligation de mettre en place un comité d'hygiène, de sécurité et de conditions du travail (CHSCT) Fonctions supplétives des délégués du personnel Mise en place d'une participation aux résultats Obligation de recourir à un plan social en cas de licenciement économique concernant 9 salariés et plus Changement de taux de cotisation pour la formation professionnelle (passage de 0,90 % à 1,50 %) Perte de la possibilité d'une présentation simplifiée de l'annexe 2 des comptes (également si le total du bilan excède 2 M€ ou si le CA excède 4 M€) Obligation pour les SARL, les SNC, les sociétés en commandite simple et les personnes morales de droit privé de désigner un commissaire aux comptes (également si le total du bilan excède 1,55 M€ ou si le CA est supérieur à 3,1 M€) Perte de la possibilité de procédure de redressement judiciaire simplifiée (également si le chiffre d'affaires est inférieur à 3,1 M€)
150 salariés et plus	Obligations supplémentaires quant aux réunions du comité d'entreprise
200 salariés et plus	Possibilité de congés sabbatiques pour les salariés Délégation unique Mise en place d'une commission de la formation professionnelle Congé individuel de formation Congé pour création d'entreprise Local des délégués du personnel Invitation aux réunions syndicales
250 salariés et plus	Préretraites progressives
300 salariés et plus	Obligations supplémentaires relatives au dialogue social Obligation d'établissement des comptes prévisionnels (ainsi que si le chiffre d'affaires est supérieur à 18 M€)
500 salariés et plus	Seuil pour les aides publiques Préparation de la négociation obligatoire Mise en place d'un service social du travail
1 000 salariés et plus	Commission économique Comité d'entreprise européen
Autres seuils	En matière d'amortissement et par mesure de simplification, l'administration autorise les entreprises à comptabiliser directement en charges déductibles du bénéfice certains matériels et outillages, matériels de bureaux, logiciels lorsque leur valeur n'excède pas 500 € En matière de bénéfices industriels et commerciaux, la déduction du salaire du conjoint est limitée à 2 600 € par an si l'entreprise individuelle n'est pas adhérente à un centre de gestion agréé

Source : MINEFI

Le graphique suivant, qui retrace la répartition du nombre d'entreprises en fonction de l'effectif, semble attester d'un effet des seuils de 10 et de 50 salariés sur la démographie des entreprises. Par rapport à la courbe de tendance, on constate trois effets apparents : un effet initial, qu'on peut imaginer au passage à un salarié, et des effets au niveau du passage du seuil de 10 employés, et surtout de celui de 50. En l'absence d'études plus précises, il ne s'agit néanmoins, à ce stade, que d'indices.

Nombre des entreprises par tranches d'effectifs, échelle logarithmique

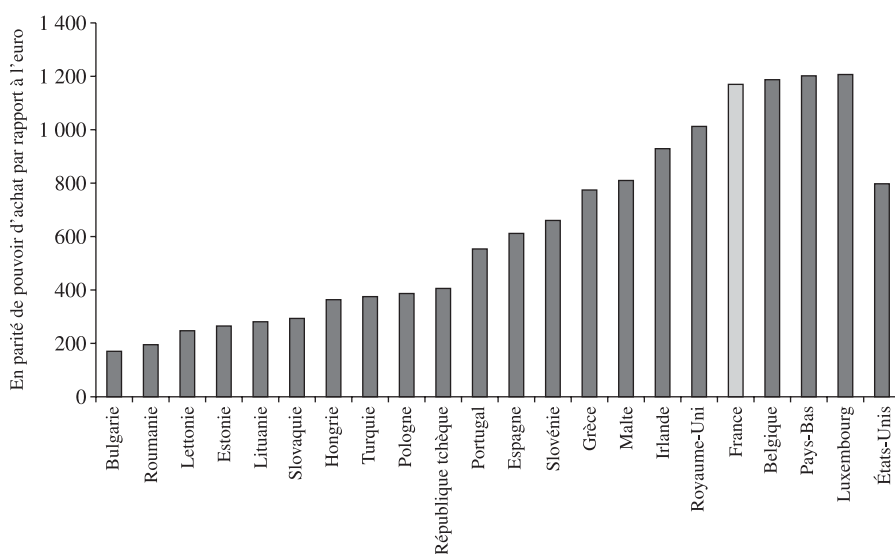


Source : INSEE ; calcul des rapporteurs

Emploi, économie, société

Le niveau du SMIC en France est l'un des plus élevés d'Europe, il s'élevait fin 2003 à un peu moins de 1200 euros mensuels.

Comparaison internationale des salaires minimums mensuels (2003)



Source : Eurostat

Agiliser l'État

Démographie de la fonction publique

Sur les dix prochaines années, plus de la moitié des effectifs actuels de la fonction publique d'État vont partir à la retraite.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2005/2015
Départs prévisionnels à la retraite dans la fonction publique civile d'État	71 000	77 000	80 000	81 000	81 000	80 000	79 000	77 000	76 000	74 000	73 000	851 000

Source : COR

Cette perspective offre à l'État une marge de manœuvre unique pour repenser son organisation. En effet, la garantie d'emploi accordée aux fonctionnaires fait de la gestion du flux d'embauche par rapport aux départs naturels la seule variable d'ajustement du niveau des effectifs et de leur répartition entre les différentes tâches que l'État doit assumer. L'ampleur de ces départs peut donc permettre à l'État de rajeunir sa pyramide des âges, tout en repensant en profondeur l'allocation de ses moyens à ses objectifs et en améliorant l'efficacité de ses services.

En termes budgétaires, les choix dans le flux d'embauche qu'assurera l'État dans les dix ans qui viennent auront un impact budgétaire lourd. Le tableau suivant chiffre les économies relatives par rapport à un scénario de remplacement intégral des départs à la retraite (rythme d'embauche de plus de 77 000 personnes par an) en terme de coûts salariaux et de coûts de fonctionnement de scénarios d'embauche plus mesurée.

Rythme d'embauche moyen de l'État sur la période 2005-2015	Gain de productivité moyen par an	Effet positif sur les finances publiques en 2008 en point de PIB	Effet positif sur les finances publiques en 2015 en point de PIB
0	4,14 %	+0,56	+1,42
40 000	2,25 %	+0,28	+0,71
50 000	1,55 %	+0,19	+0,48
60 000	1,18 %	+0,14	+0,36
77 300	0,00 %	+0,00	+0,00

Source : calcul des rapporteurs

Ces départs permettent donc d'améliorer sensiblement le solde public tout en maintenant un rythme d'embauche très soutenu.

Missions de la LOLF

Missions relevant d'un seul ministère	Missions relevant de plusieurs ministères
Action extérieure de l'État Administration générale et territoriale de l'État Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales Conseil économique et social Culture Défense Développement et régulation économiques Direction de l'action du gouvernement Écologie et développement durable Engagements financiers de l'État Gestion et contrôle des finances publiques Justice Médias Mémoire et lien avec la Nation Outre-mer Pouvoirs publics Provisions Relations avec les collectivités locales Remboursements et dégrèvements Santé Sécurité civile Sport, jeunesse et vie associative Stratégie économique et pilotage des finances publiques Transports Travail	Aide publique au développement Enseignement scolaire Politique des territoires Recherche et enseignement supérieur Régimes spéciaux de retraite Sécurité Sécurité sanitaire Solidarité et intégration Ville et logement

Chacune de ces missions est divisée en programmes (132 pour le budget général, soit environ quatre par mission), eux-mêmes divisés en actions (580 pour le budget général, soit environ dix-sept par mission).

La stratégie de Lisbonne (1)

Au Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, l'Union européenne s'est dotée d'un programme stratégique pour la décennie à venir, avec pour objectif de « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Cet objectif est décliné en plusieurs axes.

• **La transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance en :**

- développant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) : libéralisation des télécommunications, développement du haut débit, adaptation du cadre juridique, révision des politiques nationales (eEurope) ;
- favorisant la recherche et l'innovation : élimination des obstacles à la mobilité des chercheurs, création d'un brevet communautaire, développement du capital-risque et de la recherche en réseau ;
- instaurant un climat favorable au développement des entreprises novatrices : redéploiement des moyens de la Banque européenne d'investissement (BEI) vers le capital-risque ;
- rendant pleinement opérationnel le marché intérieur : libéralisation des industries en réseau, élimination des entraves au marché intérieur dans les services, diminution des aides d'État, amélioration de la concurrence pour les marchés publics ;
- favorisant le développement de marchés financiers efficaces et intégrés : mise en œuvre des plans d'action pour les services financiers (PASF) et le capital-risque ;
- coordonnant les politiques macroéconomiques afin d'assurer leur soutenabilité et leur impact sur l'emploi et la croissance.

• **La modernisation du modèle social européen en incitant les États membres à :**

- développer la formation et l'éducation, tout particulièrement pour les compétences liées aux NTIC ;

(1) Cette annexe reprend le descriptif de la stratégie de Lisbonne figurant en encadré dans l'article « Des politiques structurelles pour relancer la croissance ? » de Guillaume Sarlat, paru dans les *Cahiers français*, n° 319, « Euro et gouvernance économique ».

- mettre en œuvre des politiques actives de l'emploi afin notamment d'augmenter les taux d'emploi ;
- moderniser la protection sociale ;
- favoriser l'intégration sociale.

Cette stratégie repose sur différents instruments : des indicateurs structurels qui donnent lieu à un rapport annuel présenté au Conseil européen, des textes législatifs lorsque la Communauté est compétente (PASF, marché intérieur, brevet communautaire), et des coordinations ouvertes lorsque les compétences restent nationales (*e*Europe, recherche, soutien aux PME, protection sociale, exclusion sociale). Ces coordinations ouvertes visent à diffuser les meilleures pratiques et à assurer, par une pression des pairs, une convergence des politiques nationales. Elles reposent sur la définition en commun de lignes directrices et d'indicateurs, l'établissement de plans d'action nationaux, dont l'adéquation aux objectifs fixés en commun est évaluée.

Une révision à la mi-parcours (2005) de la stratégie de Lisbonne est prévue. En janvier 2004, la Commission a déclaré que les progrès accomplis sont pour le moment insuffisants. Notamment, les taux d'emploi et l'investissement dans les technologies de la connaissance restent faibles en Europe et les technologies de l'information ne se diffusent que lentement.

Bibliographie

- Artus P. et G. Cette**, *Productivité et croissance*, rapport du CAE n° 48, La Documentation française, 2004
- Artus P. et M.-P. Virard**, *La France peut se ressaisir*, Economica, 2004
- Badré D. et A. Ferrand**, *Mondialisation : réagir ou subir ? La France face à l'expatriation des compétences, des capitaux et des entreprises*, Les rapports du Sénat, n° 386, Les Librairies-Imprimeries réunies, 2000-2001
- Bertrand M. et F. Kramarz**, *Does Entry Regulation Hinder Job Creation ? Evidence From the French Retail*, Quarterly Journal of Economics, CXVII, 4, pp. 1369-1414, 2002
- Blanchard O. et J. Tirole**, *Protection de l'emploi et procédures de licenciement*, rapport du CAE n° 44, La Documentation française, 2003
- Blanc C.**, *Pour un écosystème de la croissance*, rapport au Premier ministre, Assemblée nationale, 2004
- Cahuc P.**, *À quoi sert la prime pour l'emploi ?*, Revue française d'économie, vol. 16, janvier, p. 3-61, 2002
- Cahuc P.**, *Baisser les charges sociales : jusqu'où et comment ?*, Revue française d'économie, vol. 17, janvier, p. 3-54, 2003
- Cahuc P.**, *Pour une meilleure protection de l'emploi ?*, document de travail du COE-CCIP, n° 63, 2003
- Cahuc P. et M. Debonneuil**, *Productivité et emploi dans le tertiaire*, rapport du CAE n° 49, La Documentation française, 2004
- Cahuc P. et A. Zylberberg**, *Le chômage, fatalité ou nécessité ?*, Flammarion, février 2004
- Carcillo S. et B. Delozier**, *Le SMIC en France : pouvoir d'achat et coût du travail sur longue période*, DP-Analyse économique n° 39, mai 2004
- CEPS**, *Breaking the Reform Deadlock*, 6^e rapport annuel du groupe de politique macroéconomique, juillet 2004
- CERC**, *Accès à l'emploi et protection sociale*, rapport n° 1, La Documentation française, 2001

- CERC**, *La longue route vers l'euro : croissance, emploi, revenus, 1985-2000*, rapport n° 2, La Documentation française, 2002
- CERC**, *Éducation et redistribution*, rapport n° 3, La Documentation française, 2003
- CERC**, *Les enfants pauvres en France*, rapport n° 4, La Documentation française, 2004
- Conseil des impôts**, *La fiscalité dérogatoire : pour un réexamen des dépenses fiscales*, 21^e rapport au président de la République, *Les journaux officiels*, septembre 2003
- Cohen E. et J.-H. Lorenzi**, *Politiques industrielles pour l'Europe*, rapport du CAE n° 26, La Documentation française, août 2000
- Debonneuil M. et L. Fontagné**, *Compétitivité*, rapport du CAE n° 40, La Documentation française, 2003
- De Foucauld J.-B. et N. Roth**, *Pour une autonomie responsable et solidaire*, rapport de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, La Documentation française, 2002
- Delarue V.**, *Dynamiser l'emploi des « seniors » en France : quelques pistes*, DP-Analyse économique n° 12, octobre 2003
- Demons C.**, *L'investissement public en France : bilan et perspectives*, avis et rapports du Conseil économique et social, 2002
- De Virville M.**, *Pour un Code du travail plus efficace*, rapport au ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, La Documentation française, février 2004
- Didier M.**, *Des idées pour la croissance*, *Economica*, mai 2003
- Economic Policy**, n° 34, Page Brothers, avril 2002
- Ernst & Young**, *Baromètre de l'attractivité du site France : le paradoxe français*, 2004
- Ernst & Young**, *Baromètre de l'attractivité européenne : Europe, le pari de la diversité ?*, 2004
- Faini R., J. Haskel, G. B. Navaretti, C. Scarpa et C. Wey**, *Contrasting Europe's decline : do product market reforms help ?*, document présenté à la conférence "Structural Reforms without Prejudice" organisée par la fondation Rodolfo Debenedetti, juin 2004
- Fauchon P.**, *Avis sur la loi de finance pour 2004*, tome IX, *Fonction publique*, Sénat, commission des lois, Reprotechnique, 2004
- Gauron A.**, *Formation tout au long de la vie*, rapport du CAE n° 22, La Documentation française, 2000
- Gérondeau C.**, *Candide au pays des libéraux*, Albin Michel, février 1999
- Guillaume H., C. Bonnard, C. Trink, F. Riahi et C. Goubet**, *Rapport d'enquête sur les dispositifs étrangers d'aide à la création et au développement des entreprises*, rapport conjoint de l'Inspection générale des finances et du Conseil général des mines, La Documentation française, 2002

- Héran F.**, *Immigration, marché du travail, intégration*, rapport du Commissariat général du Plan, 2001
- IMF**, *Euro Area Policies : Selected Issues*, rapport Pays n° 04/235, août 2004
- INSEE**, *Emploi public*, Économie et statistique n° 369-370, juillet 2004
- INSEE**, *L'économie française : comptes et dossiers*, coll. « Références », juin 2004
- INSEE**, *Travailleurs âgés et emploi*, Économie et statistique n° 368, avril 2004
- Kok W.**, *L'emploi, l'emploi, l'emploi : créer plus d'emplois en Europe*, rapport de la Task-Force pour l'emploi pour la Commission européenne, novembre 2003
- Marimbert J.**, *Rapport sur le rapprochement des services de l'emploi*, rapport au ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, janvier 2004
- Menard L.**, *Écart de croissance et de productivité États-Unis/Zone euro : un usage prudent de ces écarts s'impose*, DP-Analyse économique n° 37, avril 2004
- Nauze-Fichet E.**, *Projections de population active en 2050 : l'essoufflement de la croissance des ressources en main-d'œuvre*, Économie et statistique n° 355-356, décembre 2002
- Nicoletti G. et S. Scarpetta**, *Regulation, Productivity and Growth*, *OECD Evidence*, document de travail du département économique de l'OCDE n° 347, 2003
- Nicoletti G., S. Scarpetta et O. Boylaud**, *Summary Indicators of Product Market Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation*, document de travail du département économique de l'OCDE n° 226, 1999
- OCDE**, *Examen de la réforme de la réglementation : France, vers des orientations stratégiques plus claires*, 2004
- OCDE**, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : vers des emplois plus nombreux et meilleurs*, 2003
- OCDE**, *Quelle politique pour la croissance : les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, 2003
- OCDE**, *Science, technologie et industrie : perspectives de l'OCDE*, 2002
- OCDE**, *Science, technologie et industrie : tableau de bord de l'OCDE*, 2003
- Pisani-Ferry J.**, *Plein emploi*, rapport du CAE n° 30, La Documentation française, décembre 2000
- Piketty T.**, *L'emploi dans les services en France et aux États-Unis : une analyse structurelle sur longue période*, Économie et statistique n° 318, p. 73-100, 1998

Pochard M., *Réflexions sur la fonction publique*, rapport public du Conseil d'État, 2004

Scarpetta S., A. Bassanini, D. Pilat et P. Schreyer, *Economic growth in the OECD area : recent trends at the aggregate and sectoral level*, document de travail du département économique de l'OCDE n° 248, 2000

Saint-Paul G., *Le déclin économique de la France*, in *Commentaire*, décembre 2003

Sapir A., *An Agenda for a growing Europe : Making the EU Economic System Deliver*, rapport d'un comité d'experts indépendants à l'initiative du président de la Commission européenne, Oxford University Press, 2003

Sarlat G., *La politique économique à l'heure de l'euro*, dans *Cahiers français, Euro et gouvernance économique*, n° 319, février 2004

Sociétal, *L'enseignement supérieur dans la compétition mondiale*, n° 44, 2^e trimestre 2004

Vasseur D., *Les réglementations et la création d'emplois dans les services : le cas français*, in *Productivité et emploi dans le tertiaire*, rapport du CAE n° 49, 2004

Villeroy de Galhau F., *Bercy : la réforme sans le grand soir ?*, En temps réel, mars 2004

Vivier B., *La place du travail*, Avis et rapports du Conseil économique et social, 2003